

Débat d'orientation budgétaire 2022

Rapport



Réunion du Conseil de Communauté du 13 avril 2022
(Version 1)

SOMMAIRE

LE CADRE REGLEMENTAIRE	6
LE CONTEXTE GENERAL/ SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE	10
LE BUDGET PRINCIPAL	19
I. Analyse rétrospective	20
A. Les règles globales de l'équilibre budgétaire	21
B. Les épargnes	22
II. Les orientations budgétaires pour 2022	27
A. Les évolutions globales en fonctionnement et investissement	28
B. Les recettes de fonctionnement	30
C. Les dépenses de fonctionnement	36
D. Les recettes d'investissement	42
E. Les dépenses d'investissement	44
F. Les engagements pluriannuels	47
G. Structure et gestion de la dette	48
LE BUDGET ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT	52
I. Le contexte du transfert de la compétence assainissement	53
A. Les conséquences du transfert de la compétence assainissement au 1 ^{er} janvier 2020	54
II. Les orientations budgétaires pour 2022	55
A. Les tarifs de l'assainissement	56
B. Budget assainissement DSP	57
C. Budget assainissement régie	63

I.	Le contexte du transfert de la compétence eau	69
A.	Les conséquences du transfert de la compétence eau au 1 ^{er} janvier 2020	70
II.	Les orientations budgétaires pour 2022	71
A.	Les tarifs de l'eau	72
B.	Budget AEP DSP	73
C.	Budget AEP régie	79
	LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES	85
A.	Les dettes et les orientations générales	86
B.	Les recettes d'exploitation	87
C.	Les dépenses d'exploitation	88
D.	Les recettes d'investissement	89
E.	Les dépenses d'investissement	90

LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE D'ATTENSCHWILLER	91
• Les orientations générales pour 2022	92
LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU TECHNOPARC	93
• Faits marquants en 2021 et les orientations générales pour 2022	94
LE RAPPORT RESSOURCES HUMAINES	95
• Evolution de la Fonction Publique Territoriale	96
• Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles	98
• Dépenses de personnel	102
• Avantages en nature	104
• Le temps de travail	105



LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les objectifs du DOB

- Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la collectivité

Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
- Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas deux mois avant le vote du Budget Primitif
- Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
 - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
 - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
 - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
 - Le niveau d'endettement et son évolution
 - Les taux d'imposition
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les modifications introduites par la loi NOTRe

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité.
Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

Le débat d'orientation budgétaire 2022 porte sur 8 budgets :

- | | |
|---|-----------------------|
| 1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 2. Budget assainissement / DSP avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 3. Budget assainissement / Régie avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 4. Budget adduction eau potable / DSP avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 5. Budget adduction eau potable / Régie avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| Budget Ordures Ménagères avec reprise anticipée des résultats n – 1
(Ex Communauté de Communes Porte du Sundgau/ REOM) | Budget TTC |
| 6. Budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 7. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 8. Budget de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue avec reprise anticipée des résultats n – 1 | |

Les éléments du BA OM de l'ex CPS est intégré dans le budget général tant en recettes qu'en dépenses à partir du 1^{er} janvier 2022.



LE CONTEXTE GENERAL SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

1. Une forte reprise de l'économie française en 2021, qui devrait se poursuivre en 2022

➤ Les prévisions de croissance pour 2022

Le PIB a progressé de 6,8 % en 2021, largement au-delà des anticipations, après une chute de plus de 8 % en 2020 et malgré la persistance de l'épidémie au début et à la fin de l'année.

La France bénéficiera encore en 2022 d'un effet de rattrapage qui se produira principalement au 1^{er} semestre. Sur l'année, le PIB devrait croître de + 4,2 %. Son évolution devrait retrouver un rythme plus « habituel » en fin d'année (entre + 1 % et + 1,5 %). La Loi de Finances (LF) 2022 est ainsi bâtie sur un taux de croissance du PIB de + 4 %.

➤ Les prévisions d'inflation pour 2022

L'inflation française s'est élevée à 1,9 % en moyenne en 2021. Poussée par les pénuries d'approvisionnement dans la plupart des matières premières et certains produits, et par la forte hausse des prix de l'énergie, l'inflation devrait être supérieure à 3 % en 2022.

➤ Les prévisions pour le taux de chômage en 2022

Au 4^{ème} trimestre 2021, le nombre de chômeurs (au sens du BIT) a atteint 2,24 millions de personnes en net retrait par rapport à 2020 (2,7 millions). Le taux de chômage s'est réduit à 7,4 % de la population active, atteignant ainsi son meilleur niveau depuis 2008. Il est revenu en dessous de la situation d'avant crise (en baisse de 0,8 points par rapport à 2019). D'après la dernière note de conjoncture de l'INSEE, il devrait encore baisser en 2022, se rapprochant ainsi des 7 %.

➤ **L'impact de la crise sanitaire sur les finances publiques**

Malgré la forte reprise de l'activité en 2021, la plupart des dispositifs d'interventions publiques ont perduré, et le déficit public est resté élevé à 7 % de PIB, après un pic à 9,1 % en 2020. La dette publique s'élèverait à 116 % de PIB selon l'INSEE.

Pour 2022, le gouvernement prévoit dans la LF la poursuite de la baisse du déficit public à 5 % de PIB, et une dette publique qui entamerait sa décrue à 113 % de PIB.

➤ **Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt pour 2022**

Le niveau toujours élevé de la dette publique française ne devrait pas affecter la viabilité de cette dette en raison des coûts d'emprunt qui devraient encore rester peu élevés en 2022. La BCE devrait en effet maintenir des taux d'intervention très bas, les niveaux d'inflation revenant progressivement en ligne avec l'objectif de stabilité des prix (proche de 2 %) en cours d'année. Les taux de marché à moyen et long terme devraient ainsi encore plusieurs années rester en territoire négatif.

➤ **La guerre en Ukraine déclenchée par la Russie pourrait impacter l'ensemble de ces indicateurs, mais dans une mesure difficile à évaluer à ce stade.**

2. Les principales mesures relatives aux collectivités locales

Les entités publiques locales ont été fortement impactées en 2020 par la crise sanitaire, même si les finances locales ont été nettement moins affectées que celles de l'Etat ou de la sphère sociale.

En dépit de la poursuite de cette crise en 2021, la situation financière des collectivités locales s'est améliorée, avec de nouvelles mesures exceptionnelles de soutien ou de prolongement de mesures existantes, et des perspectives favorables en matière de fiscalité locale et économique. Les transferts de l'Etat ont ainsi progressé de 1,2 milliard d'euros par rapport à l'année précédente, sur un montant global de 115 milliards d'euros.

Pour 2022, les mesures de la dernière Loi de Finances du quinquennat restent dans la continuité des LF précédentes.

A. Fiscalité

- Une revalorisation des bases particulièrement forte en 2022

Comme le prévoit l'article 1518 bis du Code général des impôts (CGI), à compter de 2018, les valeurs locatives foncières sont revalorisées en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle, comme c'était le cas jusqu'en 2017). Pour 2022, le taux d'inflation pris en compte est ainsi calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé entre le mois de novembre 2021 et le mois de novembre 2020. Le taux de revalorisation des bases fiscales s'établit ainsi à + 3,4 % pour 2022.

- La poursuite du calendrier de suppression de la TH sur les résidences principales

En 2020, 80 % des ménages n'ont plus payé la TH sur les résidences principales, et les 20 % restant assujettis à cet impôt ont bénéficié d'un dégrèvement de 30 % en 2021, qui passe à 65 % en 2022. En 2023, la TH sur les résidences principales sera définitivement supprimée.

Pour les EPCI, cette suppression a été compensée en 2021 par l'attribution d'une fraction de TVA, égale au produit prévisionnel de TH perçu en 2020. Conséquence de la reprise de l'activité économique, cette compensation devrait progresser de 5,9 % en 2022.

- La loi des finances 2021 a modernisé les paramètres de la méthode d'évaluation de la valeur locative des établissements industriels

Cette mesure, décidée pour contribuer à la baisse promise de 10 milliards d'euros des impôts de production, a entraîné une réduction de moitié des cotisations d'impôts fonciers des entreprises (TFPB et CFE). Cette perte de recettes a été compensée en 2021 par l'Etat sous la forme d'une dotation budgétaire, qui devrait fortement progresser en 2022 (+ 10,7 M€ au niveau national).

- avec la crise sanitaire, la CVAE perçue notamment par les EPCI a baissé de 12 % en moyenne en 2021, baisse qui n'a fait l'objet d'aucun soutien de l'Etat, et qui devrait se poursuivre en 2022 : - 4,7 % au niveau national, avec des évolutions contrastées selon les territoires.

B. Les dotations et la péréquation

La Loi des Finances 2022 n'apporte pas de modification notable aux dotations versées par l'Etat.

A noter qu'en 2021, la population au sens de la DGF a fortement progressé sur notre territoire : à 84 388 habitants, elle progresse de + 1,86 % (1 543 habitants de plus).

- La dotation d'intercommunalité par habitant devrait rester stable au niveau national en 2022 : pour Saint-Louis Agglomération, elle progressera en montant avec l'accroissement de la population DGF.
- Comme les années précédentes, la dotation de compensation sera soumise à un écrêtement fixé pour 2022 à - 2,2 %.
- La DCRTP restera stable pour les communes et les EPCI
- L'enveloppe globale du FPIC ne connaît pas de modification en 2021 et reste donc figée à 1 milliard d'euros.

La variation du FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal est toutefois fonction des transferts de compétences impactant le Coefficient d'Intégration Fiscal (CIF), de la modification de la population DGF et de la modification du potentiel fiscal par habitant. Les contributions au FPIC de Saint-Louis Agglomération et de ses communes membres ne seront connues en qu'au mois de juin 2022.

- En 2022, le calcul des indicateurs financiers est profondément revu, notamment en vue d'éviter que la suppression de la TH ne déstabilise la répartition actuelle des dotations.

Ainsi l'ensemble des potentiels fiscaux va évoluer à la hausse, comme le potentiel fiscal moyen.

Le calcul de l'effort fiscal est simplifié, en le centrant uniquement sur les impôts levés par la commune (et non plus commune + EPCI). Les efforts fiscaux vont donc évoluer à la baisse, comme l'effort fiscal moyen.

Toutefois, les indicateurs 2022 seront calculés avec les données N-2 (et non N-1 comme d'habitude) afin qu'il n'y ait aucun impact en 2022. Les premiers effets de cette réforme se feront donc sentir à partir de 2023 et seront lissés sur 6 années (période 2023-2026) afin qu'il n'y ait pas de variations trop importantes de la répartition actuelle des dotations. Les modalités en seront précisées par décret début 2022.

Rappel: le potentiel fiscal correspond au produit des bases fiscales valorisées au taux d'imposition moyen national. L'effort fiscal est le rapport entre le produit réel des taxes et le potentiel fiscal.

3. Le plan France Relance se poursuit

Ce plan de relance s'élèvera à 100 milliards d'euros, consacrés à trois priorités :

- la transition écologique,
- la compétitivité des entreprises,
- la cohésion sociale et territoriale.

La LF 2022 prévoit l'ouverture d'une ligne de crédit d'engagement d'1,2 Md€ et de 12,9 Md€ de crédits de paiement. Ces crédits se répartissent en trois grandes priorités : Ecologie / Compétitivité / Cohésion.

4. Des mesures de soutien à l'investissement local renforcées en 2022

Les mesures de soutien à l'investissement sont reconduites en 2022. Un montant de 2,5 Md€ est prévu et réparti en quatre enveloppes distinctes comprenant des conditions d'éligibilité différentes (DSIL, DETR, DPV et DSID).

La DSIL connaît un abondement exceptionnel d'environ 350 millions d'euros. Cette mesure servira à financer les opérations des collectivités prévues dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour faire face à la crise sanitaire, une enveloppe de 276 M€ supplémentaire est prévue au titre de la DSIL exceptionnelle.

5. Autres mesures fiscales

- L'article 109 de la LFI 2022 fixe l'obligation pour les communes de reverser la taxe d'aménagement perçue à leur EPCI de rattachement, au prorata des charges d'équipement

Jusqu'à présent, une commune dotée d'un PLU ou d'un POS pouvait reverser une partie ou l'intégralité de la taxe d'aménagement qu'elle percevait à l'EPCI dont elle était membre en contrepartie de la charge des équipements publics de son ressort. Mais le reversement n'avait rien d'automatique et restait purement facultatif. L'article 109 de la LF 2022 fait de ce reversement au prorata des charges de financement des équipements sur le territoire de la commune une obligation.

Les modalités d'application de cette disposition devront être précisées en 2022.

LE BUDGET PRINCIPAL

I. Analyse rétrospective

A. Les règles globales de l'équilibre budgétaire (Rappels)

Pour qu'il y ait équilibre budgétaire réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est-à-dire avec un solde positif ou nul.

- ⇒ La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul.
L'excédent constituera prioritairement une recette d'investissement qui doit couvrir, le cas échéant, le déficit de la section d'investissement.
- ⇒ La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire :
 - Le montant du remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la collectivité hors emprunt.
- ⇒ Le Préfet contrôle en priorité les éléments suivants :
 - L'équilibre comptable entre les deux sections
 - Le financement obligatoire du montant annuel du capital de la dette par des ressources définitives de la section d'investissement.

B. Les épargnes

1. Définitions

L'analyse des épargnes de la collectivité s'effectue à travers 3 composantes.

⇒ L'épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement dans son fonctionnement le plus courant.

Elle est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêt de la dette.

Cet indicateur permet d'analyser l'augmentation ou la diminution des marges de manœuvre d'une collectivité dans son fonctionnement quotidien.

⇒ L'épargne brute

Elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

⇒ L'épargne brute retraitée

Il s'agit de l'épargne brute retraitée des éléments suivants :

- Dotations / reprises sur amortissements et provisions
- Produits de cession et Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice.

L'épargne brute dégagée a deux vocations :

- le remboursement du capital de la dette de l'exercice
- l'autofinancement des investissements

Une collectivité est considérée en situation de déséquilibre budgétaire au sens du CGCT (art. 1612-4) si son montant d'épargne brute couplé à ses autres recettes propres d'investissement sur un exercice (hors emprunt) ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

⇒ L'épargne nette ou capacité d'autofinancement

Elle représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice.

Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été déduit le montant du capital de la dette remboursée par la collectivité sur l'exercice.

⇒ La capacité de désendettement (en années) est le rapport entre l'encours de la dette globale et l'épargne brute retraitée.

2. Evolution des épargnes de Saint-Louis Agglomération

Cette évolution est mesurée sur les 5 derniers Comptes Administratifs.

SLA ayant été créée au 01/01/2017, il s'agit donc des 5 premiers Comptes Administratifs de notre collectivité (pour 2017, les comptes administratifs ont été consolidés à périmètre budgétaire constant avec intégration des budgets annexes de la Petite Enfance et de la Maison de Santé de Folgensbourg).

Evolution des épargnes

	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA prev.)
Dépenses de fonct. réelles hors intérêts de la dette	60 777 021 €	59 362 928 €	62 318 636 €	63 998 562 €	64 817 499 €
Recettes de fonctionnement réelles hors Reports N-1	58 059 008 €	60 587 409 €	65 240 349 €	64 105 939 €	64 530 702 €
Épargne de gestion courante	3 178 012 €	3 729 720 €	5 465 442 €	3 225 572 €	2 476 725 €
Épargne brute retraitée (CAF)	2 709 075 €	3 232 381 €	5 009 230 €	2 441 375 €	1 873 140 €
Remboursements d'emprunts	2 209 505 €	2 313 838 €	2 255 406 €	2 280 113 €	2 748 699 €
Épargne nette	499 570 €	918 543 €	2 753 824 €	161 262 €	- 875 559 €
Encours de dette au 31/12	39 601 992 €	37 271 593 €	35 017 181 €	32 738 918 €	36 056 372 €
Capacité de désendettement en années	14,6	11,5	7,0	13,4	19,2

L'encours de dette au 31/12 de l'exercice comprend, outre les emprunts auprès des différents établissements financiers, le capital restant dû sur un achat réalisé en viager, pour un montant de 110 076 € au 31/12/2020 et de 55 643 € au 31/12/2021.

3. Commentaires

La crise sanitaire de la COVID 19 a fortement impacté les épargnes de Saint-Louis Agglomération, en 2020, mais encore en 2021.

➤ Du côté des recettes de fonctionnement,

- Avant tout, la compensation fiscale au titre de l'exonération de CET des entreprises suisses présentes sur l'EAP n'a pas été versée en 2021, malgré toutes les démarches mises en œuvre, entraînant, pour Saint-Louis Agglomération, une perte de recettes fiscales de 2,2 M€ (soit près de 5 % de l'ensemble des produits fiscaux).
- L'évolution des bases a été très faible (+ 0,2 % de revalorisation forfaitaire), même si des rôles supplémentaires importants ont été perçus en fin d'année.
- Au total, les produits fiscaux et compensations fiscales ont encore baissé de près d'1 M€ par rapport à 2020.
- les pertes sur les produits des services, du domaine et sur les ventes diverses ont été moindres qu'en 2020 pour les déchets ménagers et les multi-accueils, mais les recettes des piscines restent très faibles (de 0,24 M€ en 2021 contre 0,7 M€ en 2019, soit - 0,5 M€).

Au global, les recettes de fonctionnement restent en 2021 presque au niveau de 2020 (+ 0,4 M€).

- Du côté des dépenses de fonctionnement,
 - les charges de personnel ont évolué conformément aux prévisions et en 2021, comme en 2020, les collectivités territoriales n'ont pas bénéficié du dispositif du chômage partiel malgré l'impact de la crise sanitaire sur certains services (notamment les piscines publiques).
 - Saint-Louis Agglomération a pris en charge, pour un montant de 376 000 €, les pertes de recettes subies par le délégataire du réseau de transport public Distribus. Cette prise en charge n'a pas non plus été compensée par l'Etat.

Au total, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 0,9 M€.

L'épargne brute de la collectivité se dégrade donc encore, faisant passer la capacité de désendettement en années à 19,2. **Toutefois, il convient de souligner que cet indicateur est particulièrement volatil : sans la perte de la recette fiscale sur l'EAP (2,23 M€), la capacité de désendettement n'aurait été que de 8,2 années.**

Par ailleurs, les indicateurs d'épargne ne prennent pas en compte les excédents de fonctionnement reportés, soit 2 686 000 € au 1^{er} janvier 2021, qui doivent être affectés prioritairement au déficit d'investissement constaté au 31/12/2021 soit 2 171 000 € (hors RAR de l'année précédente).



II. Les orientations budgétaires pour 2022

A. Evolutions globales en fonctionnement et en investissement

1. Section de fonctionnement

a. Dépenses et recettes de fonctionnement en 2021 (CA prévisionnel)

Dépenses et recettes de fonctionnement (CA prév.)	CA 2021
Recettes de fonctionnement de l'exercice	64 530 702 €
Excédent de fonctionnement reporté	2 685 842 €
Total des recettes de fonctionnement	67 216 543 €
Total des dépenses de fonctionnement	64 817 499 €
Solde de la section de fonctionnement	2 399 045 €

b. Les **recettes et les dépenses de fonctionnement prévisionnelles** pour 2022 sont estimées à **75 710 000 €** contre 68 041 380 € au BP 2021, soit + 11,3 %

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de + 9,5 % alors que les recettes réelles de fonctionnement (hors excédent reporté) augmentent de + 10,2 %

2. Section d'investissement

a. Exécution des dépenses et recettes d'investissement en 2021 (CA prévisionnel)

Dépenses et recettes d'investissement (CA prév.)		CA 2021
	Recettes d'investissement de l'exercice	24 828 256 €
(1)	Excédent d'investissement reporté	-
	Total des recettes d'investissement	24 828 256 €
	Dépenses d'investissement de l'exercice	24 505 858 €
(2)	Déficit d'investissement reporté	2 659 898 €
	Total des dépenses d'investissement	27 165 757 €
	Déficit d'investissement (hors restes à réaliser)	-2 337 500 €
	Restes à réaliser en dépenses 2020	2 854 897 €
(3)	Restes à réaliser en recettes 2020	5 903 695 €
	Solde des restes à réaliser	3 048 798 €
(4)	Solde de la section d'investissement	711 298 €

b. Les dépenses d'investissement prévisionnelles pour 2022 sont évaluées à **18 760 000 €** dont :

- **13 734 000 €** de dépenses nouvelles
- **2 855 000 €** en restes à réaliser
- **2 171 000 €** au titre du déficit de l'année n-1

Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2022 sont évaluées à **18 760 000€** dont :

- **12 857 000 €** de recettes nouvelles
- **5 904 000 €** en restes à réaliser

B. Les recettes de fonctionnement (en €)

Recettes de Fonctionnement	Orientations 2022	%	BP 2021	BP + BS 2021	CA prév. 2021
Atténuations de charges	129 000 €	0,2%	150 000 €	150 000 €	154 151 €
Produits des services, du domaine et des ventes	3 337 000 €	4,6%	3 216 000 €	3 010 200 €	3 172 048 €
Impôts et taxes	44 146 000 €	61,4%	47 591 000 €	40 944 300 €	41 744 333 €
Dotations et participations	23 324 000 €	32,4%	13 257 900 €	20 261 500 €	18 244 254 €
Autres produits de gestion courante	886 000 €	1,2%	917 000 €	917 000 €	912 233 €
Produits exceptionnels	100 000 €	0,1%	138 138 €	188 638 €	203 173 €
TOTAL RECETTES REELLES	71 921 000 €	100,0%	65 270 038 €	65 471 638 €	64 430 192 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	977 000 €		85 500 €	104 300 €	100 510 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 898 000 €		65 355 538 €	65 575 938 €	64 530 702 €
Report de l'exercice n-1	2 812 000 €		2 685 842 €	2 685 842 €	2 685 842 €
TOTAL	75 710 000 €		68 041 380 €	68 261 780 €	67 216 543 €

Les orientations budgétaires pour les **recettes de fonctionnement** reposent sur les hypothèses suivantes :

1) En termes de fiscalité :

- La prise en compte, compte tenu des démarches entreprises, de la compensation fiscale au titre de l'exonération de CET des entreprises suisses présentes sur l'EAP, à la fois au titre de l'année 2021, puisqu'elle n'a pas encore été versée, et au titre de l'année 2022, soit 4 464 000 € au total. A noter que, par prudence, cette somme est couverte pour moitié par une provision de 2 232 000 € pour risque de non-perception de la compensation 2021.
- Le maintien des taux cibles votés par le Conseil de Communauté dans le cadre d'une intégration fiscale progressive de 8 ans à compter de 2017 soit :
 - 3,60 % pour la TFPB
 - 10,45 % pour la TFPNB
 - 24,85 % pour la CFE
- La prise en compte de la revalorisation générale de 3,4 % pour 2022 (contre 0,2 % en 2021) des bases de FB, FNB, CFE et TEOM pour 2021. L'évolution des bases physiques n'étant pas connue à ce jour, elle n'a pas été prise en compte.

- La revalorisation de + 3 % des taux de la TOEM, qui sont inchangés depuis 2015. Ils passeraient, pour les communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Sierentz de 11,15 % à 11,48 % et pour celles de l'ex Communauté d'Agglomération des Trois Frontières de 11,49 % à 11,83 %.
- La TOEM s'applique à partir du 1er janvier 2022 sur les communes de l'ex Communauté de Communes des Portes du Sundgau au taux de 11,48 % en remplacement de la ROEM.
- d'où les produits estimés pour 2022 repris dans le tableau de synthèse suivant, sachant que les compensations fiscales sont désormais enregistrées comptablement au Chapitre « Dotations et compensations »

Produits fiscaux

	BP 2021	CA 2021	Orientations 2022
TH / Fraction TVA	6 543 000 €	6 606 018 €	6 956 347 €
FB / Compensation	4 954 000 €	5 101 877 €	5 275 341 €
FNB	149 000 €	157 962 €	163 333 €
Ta FNB	161 000 €	202 719 €	209 611 €
CFE / Compensation	16 529 000 €	16 885 944 €	17 532 099 €
CFE / Compensation EAP	2 232 000 €	0 €	4 464 000 €
CVAE	7 145 000 €	7 174 179 €	7 117 000 €
IFER	1 005 000 €	1 054 779 €	1 090 641 €
TASCOM	1 160 000 €	1 068 087 €	1 068 087 €
FNGIR	851 000 €	851 474 €	851 474 €
TEOM	9 596 000 €	9 740 465 €	11 500 000 €
Taxe Gémapi	154 000 €	136 457 €	141 097 €
Taxe de séjour	150 000 €	126 025 €	126 025 €
Autres impôts et taxes	265 000 €	732 262 €	466 586 €
TOTAL Fiscalité	50 894 000 €	49 838 248 €	56 961 640 €
<i>dont Impôts et taxes</i>	<i>47 591 000 €</i>	<i>41 744 333 €</i>	<i>44 145 500 €</i>
<i>dont Dotations et participations</i>	<i>3 303 000 €</i>	<i>8 093 915 €</i>	<i>12 816 141 €</i>

En matière de fiscalité, il faudra , notamment, en 2022 :

- Suivre l'application de la réforme du calcul des indicateurs financiers pour intégrer les conséquences de la suppression de la TH et ses conséquences sur le calcul du potentiel fiscal et de l'effort fiscal. Toutefois, les indicateurs 2022 seront calculés avec les données N-2 (et non N-1 comme d'habitude) afin qu'il n'y ait aucun impact sur 2022. Les premiers effets de cette réforme se feront donc sentir à partir de 2023 et seront lissés sur 6 années (période 2023-2026). Les modalités en seront précisées par décret début 2022.
- Suivre l'évolution du dossier de la compensation fiscale au titre de l'exonération de CET des entreprises suisses présentes sur l'EAP, avec l'enjeu de la recette de l'année 2021, puisqu'elle n'a pas encore été versée, et de l'année 2022, soit 4 464 000 € au total.
- La LF 2022 rend obligatoire le principe du reversement des taxes d'aménagement perçues par les communes sur les équipements de compétence communautaire, au prorata des dépenses couvertes. Les modalités de ce partage doivent être précisées au courant de l'année.

2) En termes de dotations et participations :

- Une augmentation de 0,5 M€ des dotations d'autres organismes, dont 0,4 M€ au titre des Déchets Ménagers (aides des éco-organismes) du fait notamment de l'intégration du budget annexe OM au budget principal.
- Une baisse de la dotation de compensation des EPCI (- 113 000 €) compensée partiellement par l'augmentation de la dotation d'intercommunalité (+ 83 000 €) du fait de la forte augmentation de la population DGF du territoire.

3) Les produits des services devraient progresser de 121 000 € d'une année sur l'autre (3 337 000 € contre 3 216 000 € au BP 2021), avec une augmentation de 310 000 € des produits de ventes des produits résiduels des déchetteries (métaux notamment), compensée en partie par une diminution de 177 000 € des refacturations de salaire au budget annexe OM intégré en 2022 au budget principal.

4) Les autres produits (atténuation de charges, autres produits de gestion courante et produits exceptionnels) devraient diminuer de 91 000 € d'une année sur l'autre (1 114 000 € contre 1 205 000 € au BP 2021).

5) Le report de l'exercice antérieur est égal à 2 812 000 € pour 2022.

C. Les dépenses de fonctionnement (en €)

Dépenses de Fonctionnement	Orientations 2022	%	BP 2021	BP + BS 2021	CA prév. 2021
Charges à caractère général	16 771 000 €	23,9%	14 000 000 €	14 243 400 €	13 517 025 €
Charges de personnel	12 929 000 €	18,4%	12 529 000 €	12 529 000 €	12 212 354 €
Atténuations de produits	25 989 000 €	37,1%	26 574 420 €	26 152 420 €	26 092 366 €
Autres charges de gestion courante	10 489 000 €	15,0%	10 253 410 €	10 028 810 €	9 928 548 €
Charges financières	569 000 €	0,9%	523 650 €	462 550 €	444 682 €
Charges exceptionnelles	1 097 000 €	1,6%	167 900 €	176 600 €	168 458 €
Dotations et provisions p/risques et charges	2 262 000 €	3,2%	- €	2 232 000 €	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	70 105 000 €	100,0%	64 048 380 €	65 824 780 €	62 363 435 €
Virement à la section d'investissement	2 412 000 €	3,4%	1 632 000 €	- €	- €
Amortissements et différences sur réalisations	3 193 000 €	4,6%	2 361 000 €	2 437 000 €	2 454 064 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	5 605 000 €		3 993 000 €	2 437 000 €	2 454 064 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	75 710 000 €		68 041 380 €	68 261 780 €	64 817 499 €

Les orientations budgétaires pour 2022 pour les **dépenses de fonctionnement** tiennent compte des évolutions suivantes :

1) **Les charges à caractère général** s'accroissent de 2 771 000 € entre les orientations 2022 et le BP 2021. Cette augmentation tient compte des crédits effectivement consommés en 2021, soit 13 517 025 €, ainsi que des nouveaux besoins identifiés, et notamment sur les points suivants :

- L'essentiel de l'augmentation s'explique par l'évolution des dépenses de traitement et de collecte des Déchets Ménagers pour + 2 498 000 € correspondants notamment à :
 - l'intégration des dépenses relatives aux communes de l'ex CCPS, prises en compte dans le Budget Annexe OM jusqu'en 2021, pour 1 100 000 €
 - L'augmentation de 800 000 € des coûts de traitement des déchets constatée à l'issue du renouvellement des marchés pluriannuels échus fin 2021.
 - La prise en compte de l'augmentation des dépenses de 550 000 € en 2021 constatée en cours d'année et prise en compte dans le cadre du BS 2021.
- l'évolution des coûts des piscines, anticipée à + 148 000 €, principalement du fait de l'augmentation à prévoir des coûts de l'énergie.

- l'évolution des coûts de fonctionnement du tram (hors contribution à Métrocars, comptabilisée au chapitre « Autres charges de gestion courante ») pour 178 000 € avec une augmentation à prévoir des coûts de maintenance du réseau et de l'électricité.
- avec la fin attendue de la crise sanitaire, les coûts engendrés par la reprise de différentes activités (spectacles de la Médiathèque, actions de développement économique, etc.) mises en sommeil en 2020 et 2021, pour 117 000 €.
- le transfert au chapitre « Autres charges de gestion courante » des dépenses informatiques « en nuage », suite à un changement de réglementation comptable, pour - 261 000 €.

2) **Les charges de personnel** correspondent à l'ensemble des charges de personnel de Saint-Louis Agglomération, budget général et budgets annexes confondus.

Elles devraient progresser de 400 000 € dont

+ 460 000 € net pour le budget principal

- 60 000 € sur les salaires refacturés aux budgets annexes (eau, assainissement, pépinière d'entreprises)

- L'augmentation des charges de personnel tient compte:
 - de l'indice GVT (Glissement Vieillesse Technicité) applicable à la Fonction Publique Territoriale égal à + 1 %
 - de la revalorisation des grilles indiciaires des catégories C
 - de la revalorisation des dépenses liées à la prévoyance
 - de l'augmentation des coûts de l'assurance statutaire
 - de l'impact en année pleine du renforcement de certains services fonctionnels et opérationnels de Saint-Louis Agglomération intervenus en 2021
 - du coût du « tuilage » dans le cadre du remplacement de plusieurs postes au sein de la collectivité (responsable des finances, assistante du Président, etc.) suite au départ des agents à la retraite
 - des recrutements prévus en 2022, limités au strict minimum.

- 3) **Les atténuations de produits** devraient baisser de 586 000 € par rapport au BP 2021, en prenant en compte les éléments suivants :
- la stabilité du FPIC par rapport aux prévisions budgétaires 2021
 - la fin du dispositif de compensations de CFE exceptionnelles « Covid » au bénéfice des entreprises du territoire fortement impactées par la crise sanitaire
 - la stabilité par rapport à 2021 des attributions de compensation versées.
- 4) **Les autres charges de gestion courante** augmentent de 235 000 € du fait notamment :
- du transfert depuis le chapitre «Charges à caractère général » des dépenses informatiques « en nuage », suite à un changement de réglementation comptable, pour + 261 000 €
 - d'une partie de l'augmentation des coûts de fonctionnement du réseau de transports urbains Distribus (65 000 €) liée à l'indexation des prix, l'essentiel de la hausse (867 000 €) correspondant aux compensations exceptionnelles « Covid » des pertes du délégataire, et comptabilisées au chapitre « Charges exceptionnelles »
 - de la baisse des dépenses sur plusieurs postes, et notamment les coûts de fonctionnement des activités «Enfance-Jeunesse » du fait du passage en DSP avec l'association « La Clé ».

- 5) **Les charges financières** augmentent de 45 000 € par rapport au BP 2021 avec la prise en compte des coûts en année pleine de 2 emprunts d'un montant total de 6 000 000 € mobilisés le 1^{er} juillet 2021
- 6) **Les charges exceptionnelles** augmentent de 929 000 € à 1 097 000 €. Outre les dépenses liées à l'annulation de titres non recouverts sur les années antérieures (230 000 €), ce poste prend en compte les compensations exceptionnelles « Covid » des pertes du délégataire du réseau de transports urbains Distribus (société Métrocars) pour 867 000 €. Ces dépenses pourront faire l'objet d'un étalement sur plusieurs exercices au travers d'opérations d'ordre.
- 7) **Des provisions pour risques et charges** sont constituées à hauteur de 2 262 000 €, pour l'essentiel afin de couvrir le risque de non-perception de la compensation fiscale au titre de l'exonération de CET des entreprises suisses présentes sur l'EAP au titre de 2021, pour 2 232 000 €.
- 8) **Les dotations aux amortissements** augmenteraient sensiblement, passant de 2 361 000 € au BP 2021 à 3 193 332€ en 2022 (+832 332 €), avec l'intégration fin 2021 d'un volume important d'immobilisations en cours (chapitre 23 non amortissable) en travaux finis (chapitre 21).
- 9) **Le virement à la section d'investissement** serait prévisionnellement de 2 411 000 € contre 1 632 000 € au BP 2021.

Au total les capacités prévisionnelles d'autofinancement (**virement** + **amortissements**) s'établissent à 5 604 000 € en 2022 contre 3 993 000 (+1 311 000 €).

Elles couvrent le montant du remboursement annuel de la dette égal à 3 255 000 € et le solde est affecté aux dépenses nouvelles d'investissement au même titre que le FCTVA, les subventions d'investissement reçues, les cessions éventuelles...

D. Les recettes d'investissement

Recettes d'investissement	Orientations pour 2022 (€)
FCTVA	1 600 000 €
Affectation du résultat	0 €
Subventions	1 898 000 €
Cessions	500 000 €
Emprunts	3 000 000 €
Virement de la section de fonctionnement	2 411 000 €
Amortissements et opérations patrimoniales	3 364 000 €
Opérations pour compte de tiers	83 000 €
TOTAL RECETTES NOUVELLES	12 856 000 €
Restes à réaliser en recettes	5 904 000 €
Excédent d'investissement reporté	-
TOTAL GENERAL	18 760 000 €

Les **recettes d'investissement nouvelles** pour 2022 sont évaluées à 17 855 000 € (contre 14 685 000 € prévues au DOB pour 2021), soit :

- 1 600 000 € au titre du FCTVA
- 0 € d'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice n-1
- 1 898 000 € de subventions diverses dont 1 200 000 € au titre de la DSIL
- 500 000 € de produit des cessions
- 3 363 000 € au titre des amortissements et des opérations patrimoniales
- 2 411 000 € de virement de la section de fonctionnement
- 3 000 000 € de produits d'emprunts nouveaux

Les **restes à réaliser en recettes d'investissement** représentent un montant de 5 904 000 € dont

- ⇒ 5 000 000 € d'emprunts souscrits le 20 décembre 2021 et qui n'ont été mobilisés que le 2 février 2022
- ⇒ 704 000 € de subventions à percevoir notamment de l'Etat au titre de la DSIL, de la CEA au titre du Gerplan, du parc des carrières.
- ⇒ 200 000 € au titre du FCTVA

E. Les dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement	Orientations pour 2022 (€)
Dettes	3 255 000 €
Fonds de concours et subventions d'investissement	1 498 000 €
THD	0 €
Acquisitions foncières	156 000 €
Acquisitions diverses	742 000 €
Etudes	1 060 000 €
Pistes cyclables / Tourisme	1 212 000 €
Bâtiments / Installations	3 398 000 €
Voirie / Infrastructures	1 267 000 €
Charges à étaler sur plusieurs exercices et autres opérations d'ordre	1 147 000 €
TOTAL DEPENSES NOUVELLES	13 734 000 €
Restes à réaliser en dépenses	2 855 000 €
Déficit d'investissement reporté	2 171 000 €
TOTAL GENERAL	18 760 000 €

Les **dépenses d'investissement nouvelles** pour 2022 sont évaluées à 13 734 000 € (contre 12 206 000 € prévus au DOB pour 2021), soit

- 3 259 000 € pour le remboursement de la dette à long terme
- 1 498 000 € pour les fonds de concours et les subventions d'investissement y compris notamment 100 000 € pour la prime vélo, 355 000 € pour les logements sociaux et 156 000 € pour la subvention à la CeA au titre de la Voie verte Hégenheim/Hagenthal-le-Bas
- 0 € pour le déploiement de la fibre optique dans les communes membres, avec la fin de ce programme
- 156 000 € pour les acquisitions foncières
- 742 000 € pour les acquisitions diverses pour l'ensemble des services communautaires
- 1 060 000 € pour les études (Secteur métropolitain, Quartier des Lys, ZA Sierentz, Kembs et Hésingue, schéma directeur des pistes cyclables...)
- 1 212 000 € pour les pistes cyclables (Leymen, Canal de Huningue entre Rosenau et Kembs...) et le tourisme
- 3 398 000 € pour les bâtiments (piscines, Cosec, Pépinière d'entreprises, Maison du Lertzbach...) et les installations, avec notamment 1 200 000 € de crédits 2022 pour la réalisation de la nouvelle déchetterie Ouest (sur 3 800 000 € pour le total du projet) et 300 000 € pour la mise aux normes de la déchetterie de Bartenheim.
- 1 267 000 € pour la voirie (Mise en conformité des réseaux de la ZAE Liesbach et divers travaux sur les infrastructures des autres Zones d'Activité)
- 1 147 000 € dont 867 000 € de charges exceptionnelles transports à étaler sur plusieurs exercices (indemnités Covid Métrocars).

Les dépenses d'investissement en restes à réaliser portent sur un montant global de 2 855 000 € soit, par ordre décroissant :

Restes à réaliser 2021	Montants en €
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS	632 000 €
ETUDES	600 000 €
VOIRIE	421 000 €
DECHETS MENAGERS	338 000 €
ADMINISTRATION GENERALE	308 000 €
SPORT	128 000 €
PATRIMOINE	111 000 €
TRANSPORTS PUBLICS	81 000 €
SERVICE DU PATRIMOINE	72 000 €
TOURISME	61 000 €
SERVICE URBANISME	40 000 €
MULTI-ACCUEILS et CENTRES DE LOISIRS	29 000 €
SERVICE AMENAGEMENT	23 000 €
SYSTÈME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)	6 000 €
RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	3 000 €
MEDIATHEQUE	2 000 €
TOTAL GENERAL	2 855 000 €

F. Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels pris par la Saint-Louis Agglomération portent sur:

- l'attribution de fonds de concours aux communes membres (2021 / 2023) : enveloppe totale de 2 464 000 €, soit 821 000 € par an.
- La participation financière au projet routier 5A3F, pour un montant total de 15 000 000 € à verser au fur et à mesure de l'avancement des travaux, qui n'ont pas encore débuté.

G. Structure et gestion de la dette

1. Etat de la dette auprès des établissements de crédits au 01/01/2022

L'encours de la dette au titre du Budget Principal qui comprend 32 emprunts est égal à 36 000 729 € (32 598 957 € au 01/01/2021)

- La dette par habitant s'établit à 432 € par habitant (398 € au 01/01/2021)

Le taux d'intérêt moyen de la dette globale est égal à 1,35 %.

La durée de vie résiduelle de la dette est égale à 15 ans et 10 mois.

La durée de vie moyenne de la dette est égale à 8 ans et 3 mois.

NB: l'encours de dette repris dans les documents budgétaire comprend, outre la dette auprès des établissements de crédits détaillée ici, le capital restant dû sur un achat en viager.

2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	30 132 692 €	83,70%	1,35%
Variable	700 000 €	1,94%	2,15%
Livret A	5 168 037 €	14,36%	1,25%
Ensemble de risque	36 000 729 €	100%	1,35%

La dette au 01/01/2022 ne comprend aucun emprunt à taux structuré.

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes ou à taux variables et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	16 072 075 €	44,64%
BANQUE POSTALE	8 650 223 €	24,03%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	5 931 840 €	16,48%
CREDIT MUTUEL	2 995 929 €	8,32%
SFIL CAFFIL	2 317 478 €	6,44%
Autres prêteurs	33 185 €	0,09%
Ensemble des prêteurs	36 000 729 €	100%

En 2021, Saint-Louis Agglomération a souscrit deux nouveaux emprunts pour un montant total de 6 000 000 € auprès de la Banque Postale.

En 2022, le remboursement du capital représentera un montant de 3 172 000 €

En 2022, il est prévu de souscrire un nouvel emprunt de 3 000 000 €.

4. Structure de la dette auprès des établissements de crédits par année (€)

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	34 464 150 €	39 040 631 €	36 240 600 €	33 051 814 €	30 195 105 €	17 443 217 €
Capital payé sur la période	2 715 645 €	3 172 356 €	3 245 959 €	3 151 844 €	2 690 543 €	2 397 327 €
Intérêts payés sur la période	506 485 €	505 375 €	492 556 €	442 248 €	388 148 €	217 716 €
Taux moyen sur la période	1,39%	1,29%	1,32%	1,28%	1,26%	1,22%

NB: la dette reprise dans les documents budgétaires (encours et remboursement en capital) comprend, outre la dette auprès des établissements de crédits détaillée ici, le capital restant dû sur un achat en viager.

Par ailleurs, les crédits votés au chapitre 66 (frais financiers) prennent en compte, outre les intérêts versés aux établissements de crédit détaillés ici, les ICNE (Intérêts courus non-échus) au 31/12 de l'exercice, et une marge de couverture pour les intérêts des emprunts à souscrire en cours d'année et pour une éventuelle hausse des taux variables.



LES BUDGETS ANNEXES DE L'ASSAINISSEMENT

I. Le contexte de transfert de la compétence assainissement

Les conséquences du transfert de la compétence Assainissement au 1^{er} janvier 2020

⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a créé :

- Un budget annexe « Assainissement – Régie » (budget HT) et maintenu
- Un budget annexe « Assainissement – DSP » (budget TTC)

En effet, la réglementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE

⇒ Depuis le 1^{er} janvier 2021, avec la dissolution du SIA de Dietwiller, l'intégralité de la compétence Assainissement est assurée par Saint-Louis Agglomération sur ses 40 communes membres

- Par DSP pour les 10 communes de l'ex CA3F
- En régie pour les 30 autres communes de SLA

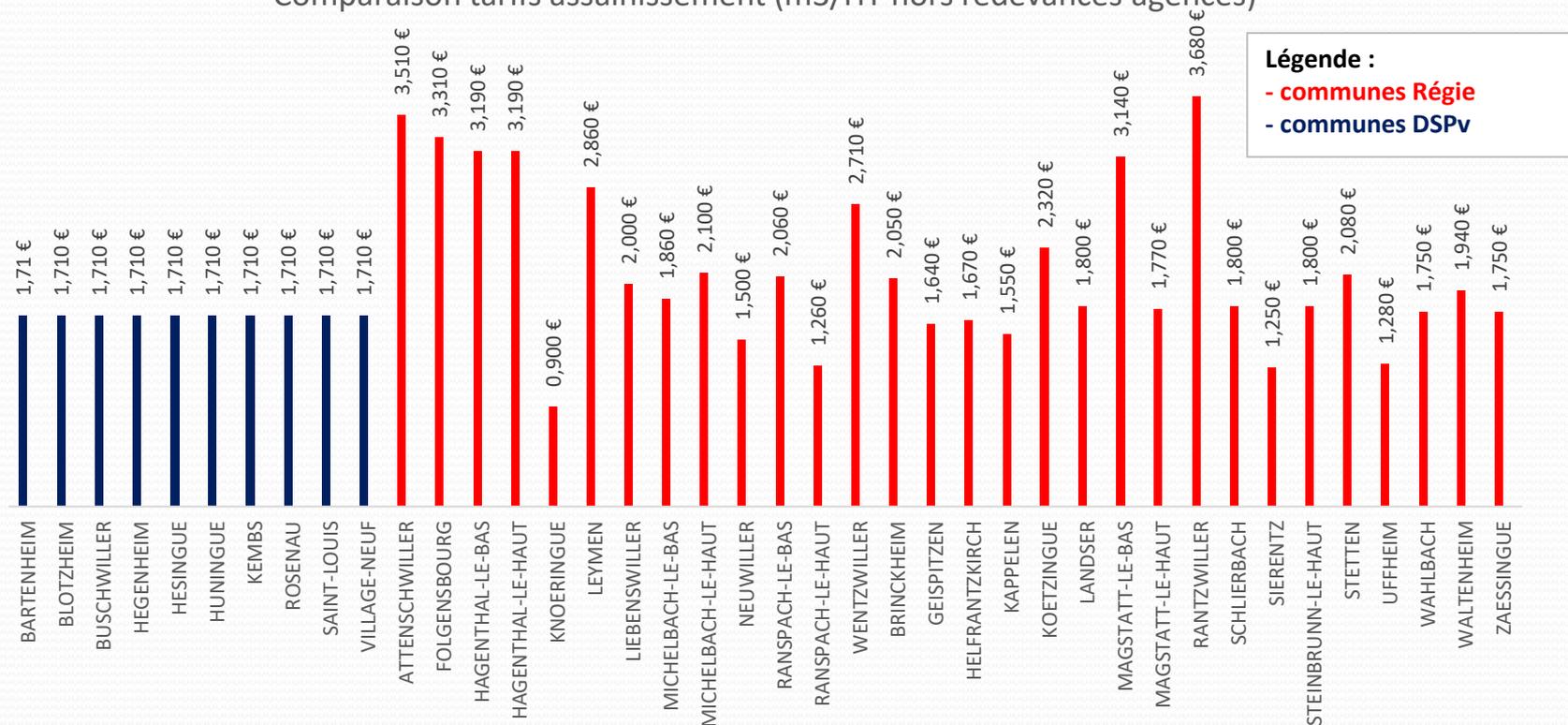


II. Les orientations budgétaires pour 2022

A. Les tarifs de l'assainissement

Les orientations budgétaires pour 2022 ont été bâties à tarification (HT et hors redevances d'agences) de l'Assainissement inchangée par rapport à 2020 et 2021.

Comparaison tarifs assainissement (m3/HT hors redevances agences)



B. Budget Assainissement DSP (TTC)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Vente de produits	3 409 000 €	3 361 000 €	3 361 000 €	3 557 286 €
Subventions d'exploitation	110 000 €	50 000 €	110 000 €	143 442 €
Autres produits de gestion courante	5 000 €	5 000 €	5 000 €	29 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	830 000 €	420 000 €	420 000 €	420 485 €
Total recettes réelles	4 354 000 €	3 836 000 €	3 896 000 €	4 121 242 €
Opérations de transferts entre sections	451 000 €	430 000 €	430 000 €	417 860 €
Total des recettes d'ordre	451 000 €	430 000 €	430 000 €	417 860 €
Excédent reporté	697 000 €	148 973 €	148 973 €	148 973 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 502 000 €	4 414 973 €	4 474 973 €	4 688 075 €

Les ventes de produits prévues pour 2022 sont sensiblement moins élevées que celles réalisées en 2021 (- 148 000 €), car les ventes de 2021 incluait un rattrapage au titre de 2020.

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Charges à caractère général	1 762 000 €	574 000	724 000	568 611
Autres charges de gestion courante	1 148 000 €	1 200 000	1 150 000	1 052 650
Charges financières	305 000 €	335 073	335 073	311 452
Charges exceptionnelles	10 000 €	10 000	10 000	2 413
Dotations aux provisions	11 000 €	-	-	-
Total dépenses réelles	3 236 000 €	2 119 073 €	2 219 073 €	1 935 126 €
Virement à la section d'investissement	0 €	214 900	174 900	-
Amortissements	2 266 000 €	2 081 000	2 081 000	2 056 411
Total dépenses d'ordre	2 266 000 €	2 295 900 €	2 255 900 €	2 056 411 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 502 000 €	4 414 973 €	4 474 973 €	3 991 537 €

Les Charges à caractère général augmentent fortement en 2022 (+ 1 188 000 € par rapport au BP 2021) du fait du versement à Veolia de la quote-part de redevance lui revenant contractuellement (1 200 000 €). Le reversement au titre de 2021 avait en effet été anticipé sur l'exercice 2020.

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2022 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 330 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2022
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	150 000 €
Autres immobilisations financières	336 000 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	486 000 €
Virement de la section d'exploitation	0 €
Dotations aux amortissements	2 266 000 €
Opérations patrimoniales	446 000 €
Total recettes d'ordre	2 712 000 €
Excédent reporté	1 133 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 331 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2022
Immobilisations incorporelles	0 €
Immobilisations corporelles	722 000 €
Immobilisations en cours	1 216 000 €
Emprunts et dettes assimilées	925 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	2 863 000 €
Opérations de transfert entre sections	451 000 €
Opérations patrimoniales	446 000 €
Total dépenses d'ordre	897 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	571 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 331 000 €

5. La dette du budget annexe Assainissement – DSP

5.1. Etat de la dette au 01/01/2022

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 6 emprunts est égal à 8 601 491€.

Le taux moyen de cette dette est égale à 3,54 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 10 ans et 7 mois.

La durée de vie moyenne de cette dette est égale à 5 ans et 9 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	8 601 491 €	100%	3,54%
Variable	0 €	0%	0%
Total	8 601 491 €	100%	3,54%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

En 2022, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
DEXIA CL	7 128 899 €	82,88%
SFIL CAFFIL	1 400 000 €	16,28%
Agence de l'eau	72 592 €	0,84%
Ensemble	8 601 491 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	8 774 088 €	7 859 785 €	6 993 679 €	6 104 907 €	5 190 534 €	976 952 €
Capital payé sur la période	894 078 €	916 348 €	866 981 €	891 200 €	916 459 €	119 683 €
Intérêts payés sur la période	331 406 €	299 407 €	266 441 €	232 656 €	197 445 €	6 803 €
Taux moyen sur la période	3,51%	3,50%	3,45%	3,39%	3,29%	0,63%

NB: les crédits votés au chapitre 66 (frais financiers) prennent également en compte les ICNE (Intérêts courus non-échus) au 31/12 de l'exercice.

C. Budget Assainissement régie (HT)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021	BP 2022
Vente de produits	3 616 000 €	4 302 000 €	4 404 000 €	4 197 146 €	3 615 813 €
Subventions d'exploitation	25 000 €	30 000 €	42 000 €	37 492 €	25 000 €
Autres produits de gestion courante	3 000 €	3 000 €	3 000 €	0 €	3 000 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	2 000 €	11 116 €	191 776 €	185 005 €	2 000 €
Total recettes réelles	3 646 000 €	4 346 116 €	4 640 776 €	4 419 642 €	3 645 813 €
Opérations de transferts entre sections	674 000 €	671 000 €	671 000 €	658 180 €	674 000 €
Total des recettes d'ordre	674 000 €	671 000 €	671 000 €	658 180 €	674 000 €
Excédent reporté	1 599 000 €	939 939 €	939 939 €	939 939 €	1 598 752 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 919 000 €	5 957 055 €	6 251 715 €	6 017 761 €	5 918 565 €

Les ventes de produits prévues pour 2022 sont sensiblement moins élevées que celles réalisées en 2021 (- 580 000 €), car les ventes de 2021 incluait un rattrapage au titre de 2020.

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Charges à caractère général	1 917 000 €	1 723 000	1 997 300	1 568 336
Autres charges de gestion courante	34 000 €	-	9 000	7 480
Charges financières	407 000 €	546 000 €	547 500 €	515 804 €
Charges exceptionnelles	1 021 000 €	715 731 €	733 672 €	639 555 €
Dotations aux provisions	5 000 €	-	-	-
Total dépenses réelles	3 384 000 €	2 984 731 €	3 287 472 €	2 731 175 €
Virement à la section d'investissement	735 000 €	1 314 324	1 306 243	-
Amortissements	1 800 000 €	1 658 000	1 658 000	1 627 602
Total dépenses d'ordre	2 535 000 €	2 972 324 €	2 964 243 €	1 627 602 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 919 000 €	5 957 055 €	6 251 715 €	4 358 776 €

Les Charges à caractère général augmentent de 194 000 € par rapport au BP 2021 du fait du renforcement des crédits de travaux sur les réseaux, augmentation déjà constatée au BS 2021.

Les Charges exceptionnelles comprennent un reversement au Budget Annexe Assainissement DSP des redevances d'assainissement facturées par la régie sur les communes raccordées au réseau d'assainissement exploité par le délégataire Véolia (Rosenau, Kembs, Bartenheim, Ranspach-le-Haut et le-Bas, Michelbach-le-Bas, Attenschwiller, Wentzwiller, Folgensbourg, Hagenthal-le-Haut et le-Bas). Ce reversement suit le volume des ventes avec un an de décalage, et augmente ainsi en 2022 de 408 000 €.

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget général 2022 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 480 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2022
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts et dettes assimilées	0 €
Dotations, fonds divers et réserves	71 000 €
Autres immobilisations financières	0 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	71 000 €
Virement de la section d'exploitation	735 000 €
Dotations aux amortissements	1 800 000 €
Opérations patrimoniales	257 000 €
Total recettes d'ordre	2 792 000 €
Excédent reporté	513 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 376 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2022
Immobilisations incorporelles	0 €
Immobilisations corporelles	463 000 €
Immobilisations en cours	533 000 €
Emprunts et dettes assimilées	875 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	1 871 000 €
Opérations de transfert entre sections	674 000 €
Opérations patrimoniales	257 000 €
Total dépenses d'ordre	931 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	574 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	3 376 000 €

5. La dette du budget annexe Assainissement – Régie

5.1. Etat de la dette au 01/01/2022

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 46 emprunts est égal à 10 618 496€.

Le taux moyen de cette dette est égal à 3,87 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 12 ans et 9 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 7 ans et 2 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	10 244 799 €	96,48%	3,99%
Variable	222 497 €	2,10%	0,02%
Livret A	151 200 €	1,42%	1,25%
Total	10 618 496 €	100%	3,87%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sans risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

Fin 2022, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer l'investissement relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	3 949 871 €	36,12%
CREDIT MUTUEL	3 612 110 €	34,02%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	1 518 900 €	14,30%
CREDIT AGRICOLE	602 528 €	5,67%
DEXIA CL	464 084 €	4,37%
Autres prêteurs	707 437 €	6,66%
TOTAL	10 618 496 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	11 083 919 €	10 238 878 €	9 373 100 €	8 536 772 €	7 757 362 €	3 991 393 €
Capital payé sur la période	853 735 €	852 316 €	878 539 €	774 883 €	782 804 €	751 115 €
Intérêts payés sur la période	429 772 €	398 207 €	367 250 €	336 684 €	307 752 €	167 122 €
Taux moyen sur la période	3,84%	3,83%	3,85%	3,87%	3,88%	4,02%

NB: les crédits votés au chapitre 66 (frais financiers) prennent également en compte les ICNE (Intérêts courus non-échus) au 31/12 de l'exercice.



I. Le contexte de transfert de la compétence eau

Les conséquences du transfert de la compétence Eau au 1^{er} janvier 2020

⇒ Par délibération en date du 13 novembre 2019, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a créé :

- Un budget annexe « Eau – DSP » (budget TTC)

et maintenu

- Un budget annexe « Eau – REGIE » (budget HT)

En effet, la règlementation impose que les opérations comptables soient retracées dans des budgets annexes distincts pour les opérations relevant d'une DSP et celles relevant de la REGIE

⇒ Avec la dissolution du SIAEP de Schlierbach au 1^{er} janvier 2021, l'intégralité de la compétence Eau est donc exercée depuis par Saint-Louis Agglomération sur ses 40 communes membres.

- Par DSP sur les 10 communes de l'ex CA3F
- En régie sur les 30 autres communes de SLA

Il faut relever que Saint-Louis Agglomération intervient encore pour une période d'1 an sur le réseau Eau de la Commune de Dietwiller dans le cadre d'une convention de prestation de service.

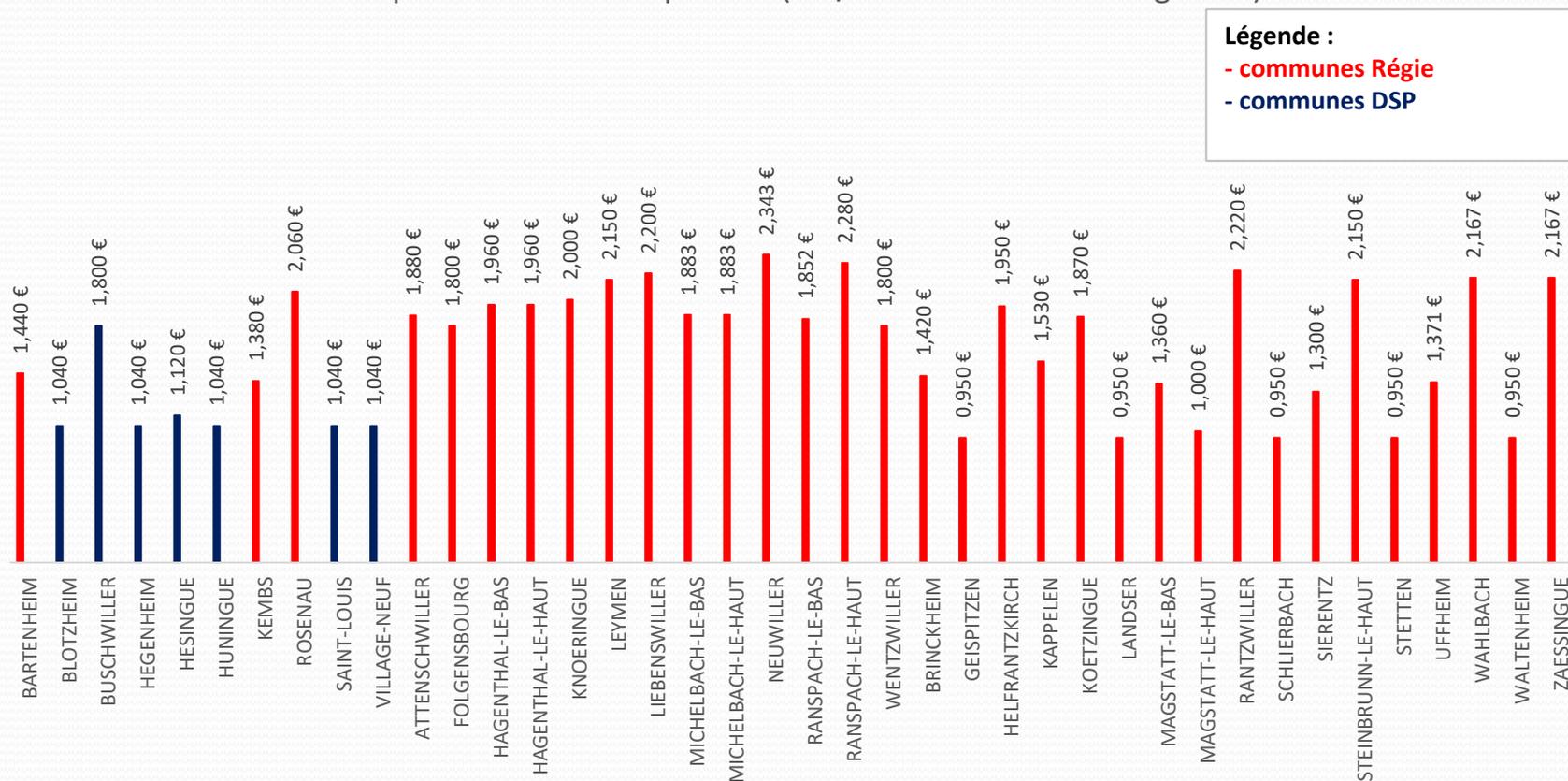


II. Les orientations budgétaires pour 2022

A. Les tarifs de l'eau

Les orientations budgétaires pour 2022 ont été bâties à tarification inchangée de l'Eau (HT et hors redevances agences) par rapport à 2020 et 2021.

Comparaison tarifs eau potable (m3/HT hors redevances agences)



B. Budget AEP DSP (TTC)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Vente de produits	1 100 000 €	1 100 000	979 000	1 127 755
Subventions d'exploitation	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €	0 €
Total recettes réelles	1 100 000 €	1 100 000 €	979 000 €	1 127 755 €
Opérations de transferts entre sections	130 000 €	126 500	126 500	117 529
Total des recettes d'ordre	130 000 €	126 500 €	126 500 €	117 529 €
Excédent reporté	886 000 €	159 965	159 965	159 965
TOTAL GÉNÉRAL	2 116 000 €	1 386 465 €	1 265 465 €	1 405 248 €

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Charges à caractère général	194 000 €	186 000	161 000	114 738
Autres charges de gestion courante	60 000 €	50 000	50 000	34 992
Charges financières	55 000 €	49 300	49 300	44 606
Charges exceptionnelles	0 €	-	-	-
Dotations aux provisions	0 €			
Total dépenses réelles	309 000 €	285 300 €	260 300 €	194 337 €
Virement à la section d'investissement	1 337 000 €	761 165	665 129	-
Amortissements	470 000 €	340 000	340 000	325 065
Total dépenses d'ordre	1 807 000 €	1 101 165 €	1 005 129 €	325 065 €
TOTAL GÉNÉRAL	2 116 000 €	1 386 465 €	1 265 429 €	519 402 €

Les Charges à caractère général prévues en 2022 sont sensiblement plus élevées qu'au CA 2021 (+ 79 000 €). En effet, les crédits de remboursement des salaires au budget principal n'ont notamment pas été complètement consommés.

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2022 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 100 000 €

3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2022
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts et dettes assimilées	2 000 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	0 €
Autres immobilisations financières	144 000 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	2 144 000 €
Virement de la section d'exploitation	1 337 000 €
Dotations aux amortissements	470 000 €
Opérations patrimoniales	194 000 €
Total recettes d'ordre	2 001 000 €
Excédent reporté	627 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 772 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2022
Immobilisations incorporelles	50 000 €
Immobilisations corporelles	1 726 000 €
Immobilisations en cours	1 945 000 €
Emprunts et dettes assimilées	175 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	3 896 000 €
Opérations de transfert entre sections	130 000 €
Opérations patrimoniales	194 000 €
Total dépenses d'ordre	324 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	552 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	4 772 000 €

5. La dette du budget annexe eau – DSP

5.1. Etat de la dette au 01/01/2022

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 4 emprunts est égal à 1 934 698 €.

Le taux moyen de cette dette est égal à 2,03 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 16 ans et 8 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 8 ans et 5 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	1 934 698 €	100%	2,03%
Variable	0 €	0%	0%
Total	1 934 698 €	100%	2,03%

Les 4 emprunts sont des emprunts à taux fixes et sont donc considérés sous risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

En 2022, il est prévu de souscrire un nouvel emprunt de 2 000 000 € pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
Caisse d'épargne	1 330 864 €	68,79%
Crédit Mutuel	603 833 €	31,21%
TOTAL	1 934 698 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	1 994 955 €	1 875 109 €	1 755 263 €	1 635 546 €	1 515 570 €	916 340 €
Capital payé sur la période	119 846 €	119 846 €	119 846 €	119 846 €	119 846 €	119 846 €
Intérêts payés sur la période	40 464 €	38 085 €	35 707 €	33 329 €	30 950 €	19 057 €
Taux moyen sur la période	2,01%	2,01%	2,01%	2,02%	2,02%	2,04%

NB: les crédits votés au chapitre 66 (frais financiers) prennent également en compte les ICNE (Intérêts courus non-échus) au 31/12 de l'exercice, et une marge de couverture pour les intérêts de l'emprunt à souscrire en cours d'année.

C. Budget AEP Régie (HT)

1. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Vente de produits	4 283 000 €	4 143 000 €	4 179 295 €	4 917 963 €
Subventions d'exploitation	15 000 €	0 €	12 000 €	11 204 €
Autres produits de gestion courante	0 €	15 000 €	45 000 €	37 083 €
Produits financiers	0 €	0 €	0 €	14 €
Produits exceptionnels	2 000 €	73 915 €	352 896 €	357 580 €
Total recettes réelles	4 300 000 €	4 231 915 €	4 589 191 €	5 323 844 €
Opérations de transferts entre sections	283 000 €	275 000 €	275 000 €	268 296 €
Total des recettes d'ordre	283 000 €	275 000 €	275 000 €	268 296 €
Excédent reporté	3 257 000 €	1 886 386 €	1 886 386 €	1 886 386 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 840 000 €	6 393 301 €	6 750 578 €	7 478 525 €

Les Ventes de produits prévues en 2022 sont en net retrait par rapport au CA 2021 (-634 000 €). En effet, les ventes enregistrées en 2021 incluaient un rattrapage du 2^{ème} semestre 2020. En 2022, a contrario, elles intègrent en année pleine les ventes d'eau sur le périmètre de l'ex-syndicat de Schlierbach et environs.

2. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Charges à caractère général	4 153 000 €	3 515 500 €	3 816 500 €	3 014 374 €
Autres charges de gestion courante	157 000 €	5 000 €	7 000 €	51 €
Charges financières	62 000 €	74 700 €	74 700 €	73 893 €
Charges exceptionnelles	100 000 €	177 600 €	177 600 €	94 355 €
Dotations aux provisions	6 000 €	0 €	0 €	0 €
Total dépenses réelles	4 478 000 €	3 772 800 €	4 075 800 €	3 182 673 €
Virement à la section d'investissement	2 177 000 €	1 576 695 €	1 613 031 €	0 €
Amortissements	1 185 000 €	1 041 000 €	1 041 000 €	1 018 570 €
Total dépenses d'ordre	3 362 000 €	2 617 695 €	2 654 031 €	1 018 570 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 840 000 €	6 390 495 €	6 729 831 €	4 201 243 €

Les Charges à caractère général prévues en 2022 sont sensiblement plus élevées qu'au BP 2021 (+ 640 000 €). En effet, les crédits sur les études et les travaux d'entretien sur les réseaux doivent être renforcés de 240 000 €. Ce besoin de renforcement avait déjà été identifié au BS 2021, mais n'a pas pu complètement être mis en œuvre sur l'année. Par ailleurs, la part des ventes relative à la redevance pollution est reversée à l'Agence de l'Eau avec un an de décalage, et augmente ainsi de 400 000 € en 2022. Les Autres charges de gestion courante prennent en compte un crédit de 150 000 € pour une provision pour l'indemnisation des agriculteurs dans le cadre de la régularisation des périmètres de protection autour d'un puit de captage de Bartenheim.

Observation :

Les frais de personnel du service imputés au budget général 2022 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 590 000 €.

3. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2022
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts et dettes assimilées	14 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	45 000 €
Autres immobilisations financières	0 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	59 000 €
Virement de la section d'exploitation	2 177 000 €
Dotations aux amortissements	1 185 000 €
Opérations patrimoniales	100 000 €
Total recettes d'ordre	3 462 000 €
Excédent reporté	1 790 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 311 000 €

4. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2022
Immobilisations incorporelles	20 000 €
Immobilisations corporelles	1 022 000 €
Immobilisations en cours	3 138 000 €
Emprunts et dettes assimilées	262 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	4 442 000 €
Opérations de transfert entre sections	283 000 €
Opérations patrimoniales	100 000 €
Total dépenses d'ordre	383 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	486 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	5 311 000 €

5. La dette du budget annexe eau – régie

5.1. Etat de la dette au 01/01/2022

L'encours de la dette relevant de ce budget annexe qui comprend 23 emprunts est égal à 4 087 527 €. Le taux moyen de cette dette est égal à 1,53 %.

La durée de vie résiduelle de cette dette est égale à 19 ans et 11 mois.

La durée moyenne de cette dette est égale à 10 ans et 4 mois.

5.2. Structure de la dette par type de taux

Type	Capital restant dû	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	3 548 355 €	87%	1,62%
Variable	0 €	0%	0%
Fixe	539 172 €	13%	0,92%
Total	4 087 527 €	100%	1,53%

Tous les emprunts sont des emprunts à taux fixes ou indexés sur le livret A et sont donc considérés sous risque selon la charte de bonne conduite (Echelle Gissler).

En 2022, il n'est pas prévu de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

5.3. Structure de la dette par établissements prêteurs

Prêteurs	Capital restant dû	% du CRD
CREDIT MUTUEL	1 606 582 €	39,30%
SFIL CAFFIL	1 400 000 €	34,25%
CAISSE D'EPARGNE	863 518 €	21,13%
CREDIT AGRICOLE	179 807 €	4,40%
Agence de l'Eau Rhin Meuse	37 621 €	0,92%
Ensemble des prêteurs	4 087 527 €	100%

5.4. Dette par année

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	4 237 508 €	3 970 188 €	3 708 887 €	3 445 492 €	3 198 892 €	2 211 091 €
Capital payé sur la période	271 765 €	262 151 €	261 841 €	262 661 €	225 208 €	184 814 €
Intérêts payés sur la période	66 296 €	62 913 €	60 277 €	54 366 €	48 534 €	30 875 €
Taux moyen sur la période	1,54%	1,56%	1,60%	1,55%	1,49%	1,38%

NB: les crédits votés au chapitre 66 (frais financiers) prennent également en compte les ICNE (Intérêts courus non-échus) au 31/12 de l'exercice.

LE BUDGET ANNEXE DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES

A. Les orientations générales et la dette

Le budget est établi en valeur HT.

- Les dépenses et recettes d'exploitation prévisionnelles pour 2022 s'équilibrent à 225 000 €
- Les dépenses et recettes d'investissement prévisionnelles pour 2022 s'équilibrent à 173 000 € étant entendu que les travaux d'extension de la pépinière sont achevés.
- L'encours de la dette au 01/01/2022 est égal à 222 398 € et correspond à un seul emprunt au taux fixe de 3,34 % souscrit auprès de la Caisse d'Epargne. Sa durée de vie résiduelle est égale à 6 ans et 5 mois. La durée de vie moyenne s'établit à 3 ans et 5 mois.

En 2022 il n'est pas prévue de recourir à l'emprunt pour financer les investissements relevant de ce budget annexe.

	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Encours moyen	238 668 €	208 011 €	176 330 €	143 632 €	109 757 €	0 €
Capital payé sur la période	30 192 €	31 200 €	32 243 €	33 320 €	34 433 €	0
Intérêts payés sur la période	7 964 €	6 956 €	5 913 €	4 836 €	3 723 €	0
Taux moyen sur la période	3,29%	3,29%	3,29%	3,29%	3,30%	-

B. Les recettes d'exploitation

Nature des recettes	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Vente de produits	3 000 €	6 500 €	6 500 €	1 696 €
Subventions d'exploitation	0 €			
Autres produits de gestion courante	80 000 €	70 900 €	85 200 €	85 727 €
Produits financiers	0 €			
Produits exceptionnels	31 000 €	133 150,00	-	133 342,00
Total recettes réelles	114 000 €	210 550 €	91 700 €	220 764 €
Opérations de transferts entre sections	49 000 €	40 000 €	40 000 €	38 880 €
Total des recettes d'ordre	49 000 €	40 000 €	40 000 €	38 880 €
Excédent reporté	62 000 €	39 654,00	39 654,00	39 654,00
TOTAL GÉNÉRAL	225 000 €	290 204 €	171 354 €	299 298 €

C. Les dépenses d'exploitation

Nature des dépenses	Orientations 2022	BP 2021	BP + BS 2021	CA prévisionnel 2021
Charges à caractère général	117 000 €	179 806 €	177 006 €	134 385 €
Autres charges de gestion courante	1 000 €	- €	18 800 €	18 733 €
Charges financières	8 000 €	9 600 €	9 600 €	7 964 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	1 500 €	1 500 €	1 117 €
Dotations aux provisions	0 €			
Total dépenses réelles	128 000 €	190 906 €	206 906 €	162 200 €
Virement à la section d'investissement	19 000 €	22 698 €	22 698 €	- €
Amortissements	78 000 €	76 600 €	74 900 €	74 884 €
Total dépenses d'ordre	97 000 €	99 298 €	97 598 €	74 884 €
TOTAL GÉNÉRAL	225 000 €	290 204 €	304 504 €	237 084 €

Observation : Les frais de personnel du service imputés au budget principal 2022 sont refacturés au service et imputés sur les charges à caractère général pour un montant de 90 000 €.

D. Les recettes d'investissement

Nature des recettes	Orientations 2022
Subventions d'investissement	0 €
Emprunts et dettes assimilées	3 000 €
Dotations, fonds divers et réserves	0 €
Autres immobilisations financières	0 €
Opérations pour compte de tiers	0 €
Total recettes réelles	3 000 €
Virement de la section d'exploitation	19 000 €
Dotations aux amortissements	78 000 €
Opérations patrimoniales	0 €
Total recettes d'ordre	97 000 €
Excédent reporté	73 000 €
Restes à réaliser	0 €
TOTAL GÉNÉRAL	173 000 €

E. Les dépenses d'investissement

Nature des dépenses	Orientations 2022
Immobilisations incorporelles	7 000 €
Immobilisations corporelles	35 000 €
Immobilisations en cours	15 000 €
Emprunts et dettes assimilées	35 000 €
Travaux pour compte de tiers	0 €
Total dépenses réelles	92 000 €
Opérations de transfert entre sections	49 000 €
Opérations patrimoniales	0 €
Total dépenses d'ordre	49 000 €
Déficit reporté	0 €
Restes à réaliser	32 000 €
TOTAL GÉNÉRAL	173 000 €



LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE D'ATTENSCHWILLER

- Les orientations générales pour 2022

La zone d'activité économique à Attenschwiller « Les Forêts » a été aménagée par l'ex Communauté de Communes de la Porte du Sundgau. Les travaux ont été achevés début 2011, et les premières parcelles ont été vendues au printemps de la même année.

Elle a été reprise par Saint-Louis Agglomération dans le cadre de la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017, entre la CA des 3 Frontières, la CC du Pays de Sierentz et la CC de la Porte du Sundgau.

A cette date, les travaux d'aménagement étaient réalisés à 100 %.

Au 1^{er} janvier 2022, 4 lots d'une contenance globale de 107,39 ares sont en cours de commercialisation.

Le produit global des ventes est évalué à 281 500 € HT, soit un prix moyen égal à 2621 € HT l'are.

Sur le plan budgétaire, au 31/12/2021, l'opération dégage un excédent global de + 85 840,09 €, soit un déficit de – 116 625,65 € en fonctionnement et un excédent de + 202 465,74€ en investissement .

L'encours de la dette est nul au 1^{er} janvier 2022.



LE BUDGET ANNEXE DE LA ZONE D'ACTIVITE DU TECHNOPARC

- Faits marquants en 2021 et les orientations générales pour 2022

Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc a été créé par délibération du Conseil de Communauté du 25 novembre 2018 avec effet au 1^{er} janvier 2019.

Les travaux d'aménagement de la zone d'activité sont achevés.

Le montant des dépenses portant sur les études et travaux réalisés au courant de l'année 2021 est égal à 351 596 € HT.

En 2019, un terrain de 927,18 ares a été cédé à la Société STERLING pour un montant global de 3 608 840 € HT.

En 2020 un terrain de 153,84 ares a été cédé à la Société Europroduction pour un montant global de 615 360 € HT et un terrain de 16,87 ares a été cédé à la Société Priméo au prix de 67 480 € HT.

Au 31/12/2021, l'excédent global dégagé sur le budget annexe s'établit à + 389 507,33 €, soit un excédent en section de fonctionnement de + 1 701 334,87 € et un déficit en section d'investissement de - 1 311 827,54 €.

Au 31/12/2021 le budget annexe n'est grevé d'aucun emprunt.

La société Europroduction a posé une option pour un terrain de 37,31 ares pour une valeur de 179 088,00 € HT.

Reste disponible un terrain de 218,97 ares d'une valeur de 866 465,00 € HT pour lequel une société a manifesté son intérêt.



RAPPORT RESSOURCES HUMAINES

• Evolution de la Fonction Publique Territoriale

Cette évolution sera marquée en 2022 par :

- ☞ la mise en œuvre de mesures programmées :
 - Restructuration de l'ensemble des grilles indiciaires de la catégorie C : revalorisation des échelonnements et mise en place d'un nouveau cadencement des durées d'avancements d'échelons
 - Revalorisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG
 - Instauration d'une indemnité d'inflation applicable à l'ensemble des agents remplissant les conditions fixées par la réglementation
 - Mise en application des nouvelles dispositions relatives à la gestion et à l'organisation du temps de travail introduites par la loi de transformation de la fonction publique, dont notamment la mise en conformité de la durée annuelle de travail fixée à 1 607 heures.
 - Revalorisation du dispositif de protection sociale complémentaire conformément aux Lignes Directrices de Gestion adoptées par SLA

- 
- ☞ La poursuite de la mise en œuvre du transfert des compétences et de la réorganisation des services :
- Poursuite de la réorganisation de la direction des sports, et externalisation partielle de l'entretien des locaux
 - Création d'une direction de la stratégie et de la prospective territoriale placée auprès du Directeur Général des Services
 - Renforcement de l'équipe opérationnelle en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement
 - Anticipation des départs à la retraite (mise en place de tuilages) et réorganisation des services impactés, dont notamment la gestion du parc informatique et des équipements rattachés
 - Consolidation des choix organisationnels opérés durant l'année écoulée

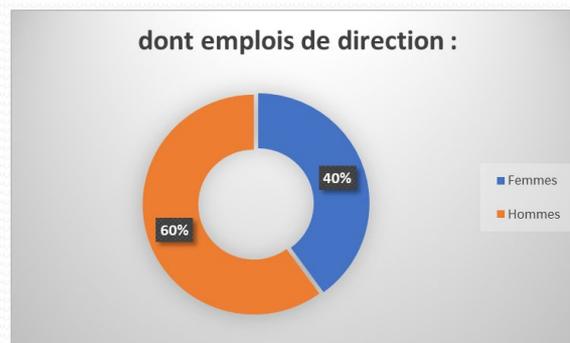
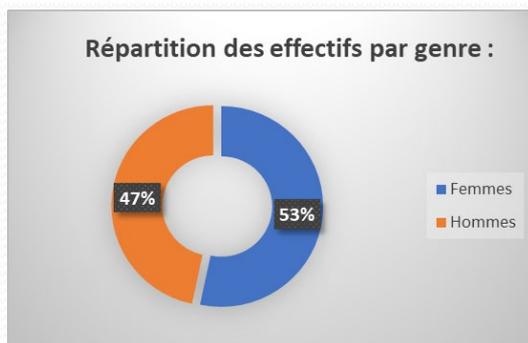
- Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

Effectif BP 2017 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	21	3	11,41%	6	2	2	40,00%
B	28	7	15,22%	6	1	2	40,00%
C	131	24	71,20%	3	1	1	
TOTAL	184			15			
Effectif BP 2018 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	22	3	11,52%	6	2	2	33,33%
B	28	8	14,66%	8	1	2	44,44%
C	138	28	72,25%	4	1	1	22,22%
TOTAL	191			18			
Effectif BP 2019 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	23	4	11,56%	9	4	2	45,00%
B	32	8	16,08%	10	2	2	50,00%
C	144	30	72,36%	1	1	1	5,00%
TOTAL	199			20			
Effectif BP 2020 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	29	6	13,30%	16	4	2	69,57%
B	29	5	13,30%	6	0	0	26,09%
C	160	39	73,39%	1	1	1	4,35%
TOTAL	218			23			
Effectif BP 2021 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	32	8	13,91%	17	4	4	73,91%
B	30	7	13,04%	6	0	0	26,09%
C	168	36	73,04%	0	0	0	0,00%
TOTAL	230			23			
Effectif BP 2022 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	35	9	14,77%	21	4	3	77,78%
B	35	8	14,77%	6	0	0	22,22%
C	167	29	70,46%	0	0	0	0,00%
TOTAL	237			27			

- La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
 - La catégorie C représente les $\frac{3}{4}$ des effectifs (71 %), principalement dans la filière technique et administrative
 - Les catégories B et A représentent $\frac{1}{4}$ des effectifs
- La part des non titulaires sur emplois permanents (10 % des effectifs) reste stable et inférieure à la moyenne nationale (19 %)

1. Emplois permanents

	Effectif total	Effectif total en ETP
Titulaires / stagiaires	237 (89,77%)	224,93
- <i>dont hommes</i>	113	112,10
- <i>dont femmes</i>	124	112,83
Contractuels	27 (10,23%)	26,59
- <i>dont hommes</i>	11	11
- <i>dont femmes</i>	16	15,59
Total	264 (100%)	251,52



2. Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé : 98 postes

Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité

Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), Déchets Ménagers (collecte et déchetteries), patrimoine, petite enfance.

Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs, auxiliaires de puériculture.

- Apprentis : 3 postes (1 pour la filière sportive, 2 pour la filière médico-sociale)

3. Travailleurs handicapés

7,58 % de l'effectif total au 1^{er} janvier 2022, soit 20 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 2 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 17

Répartition par sexe : 7 femmes / 13 hommes

- Dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le 3ème poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération.

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitement Brut Indiciaire :	5 310 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire et SFT :	198 000 €
Primes et indemnités :	1 944 000 €
Heures supplémentaires :	215 000 €
Charges patronales :	3 125 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de 400 000 € (soit + 3,19 % par rapport au budget 2021) qui comprend notamment :

- L'impact de la revalorisation des grilles indiciaires de catégorie C ainsi que le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement des carrières des agents.
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2021.
- le renforcement de certains services fonctionnels et la création d'une direction de la stratégie et de la prospective.
- L'augmentation du coût de l'assurance statutaire ainsi que la revalorisation de la participation au dispositif de protection sociale complémentaire prévoyance.

- Avantages en nature

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique Local. Sont concernés :

- un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf
- un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte
- un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.

- Le temps de travail

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Par délibération du 15 décembre 2021, Saint-Louis Agglomération a révisé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail avec effet au 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions prévues par la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

La journée de solidarité restera quant à elle fixée au lundi de Pentecôte.

Pour l'heure, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail adaptés aux besoins de ses services :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail

